

Lettre du contre-amiral Martin de l'armée navale de la Méditerranée remerciant la Convention du don du drapeau, lors de la séance du 2 frimaire de l'an III (22 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du contre-amiral Martin de l'armée navale de la Méditerranée remerciant la Convention du don du drapeau, lors de la séance du 2 frimaire de l'an III (22 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 41;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19608_t1_0041_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

3

Le représentant du peuple Jeanbon Saint-André, délégué dans les départemens maritimes, écrit de Port-la-Montagne [ci-devant Toulon, Var], le 23 brumaire, que l'armée navale de la Méditerranée a reçu avec tous les transports de la reconnaissance le drapeau que la Convention nationale lui a envoyé; qu'il est arrivé au moment où l'escadre, si longtemps bloquée dans le Golfe Juan, entré dans la rade; qu'ainsi tous les braves marins se sont retrouvés réunis. Il annonce que la plus grande activité règne dans le port, la plus parfaite discipline sur la flotte; que la haine du nom anglais est profonde et générale.

Insertion au bulletin (6).

[Le représentant du peuple, Jeanbon Saint-André, dans les départemens maritimes, au président de la Convention nationale, le 23 brumaire an III] (7)

Citoyen Président,

L'armée navale de la Méditerranée a reçu, avec tous les transports de la reconnaissance, le drapeau que la Convention nationale lui a envoyé. Par un concours heureux de circonstances, ce drapeau entroît dans la ville au moment même où l'escadre, si longtemps bloquée au golfe Juan, entroît dans la rade; ainsi, tous nos braves marins se sont trouvés réunis pour recevoir ce signe sacré de notre liberté, ce prix de leur courage, et ce gage assuré de leurs victoires. La fête a été célébrée decadi dernier. La pompe en étoit simple, mais le spectacle étoit imposant par le respect religieux qui y régnoit. Tous nos frères d'armes, pénétrés de la sainteté de leurs devoirs, ont juré dans mes mains de défendre jusqu'à la mort ce don précieux de la Convention nationale; ils tiendront leur serment. Déjà ils brûlent du désir d'aller à la rencontre de l'ennemi, et d'effacer dans son sang jusqu'au souvenir des crimes commis à Toulon. Un même zèle anime tous les employés au service de l'armée. La plus grande activité règne dans le port, la plus parfaite discipline existe sur la flotte. La haine du nom Anglais est profonde et générale; ouvriers et marins, tous se disputent à l'envi la gloire de servir leur patrie, et de concourir à la venger.

Salut et fraternité.

Signé, JEANBON SAINT-ANDRÉ.

4

L'armée navale de la Méditerranée écrit par l'organe du contre-amiral Martin, et manifeste les mêmes sentimens. «Le drapeau, dit-elle, sera toujours au milieu de

(6) P.-V. L, 12.

(7) C 327, pl. 1442, p. 2. *Bull.*, 2 frim; *F. de la Républ.*, n° 63.

nous le signal de la carrière que nous avons à parcourir, comme dans les combats il sera pour l'ennemi celui de sa fuite et de sa destruction ».

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[Lettre du citoyen Martin, contre-amiral, commandant de l'armée navale de la République dans la Méditerranée, à la Convention nationale, de Port-la-Montagne, le 22 brumaire an III] (9)

Citoyens-Représentants,

L'armée navale de la Méditerranée a reçu le drapeau que la Convention nationale a remis dans ses mains.

Nos bouches, peu éloquentes, ne pourroient rendre que faiblement les sentimens qui nous animent; mais nos actions en seront sans cesse à la patrie l'expression la plus sincère.

Ce drapeau, nous l'avons juré, sera toujours au milieu de nous le signal de la carrière que nous avons à parcourir, comme dans les combats il sera pour l'ennemi celui de sa fuite et de sa destruction; et l'armée navale de la Méditerranée, marchant du même pas avec toutes les armées de la République, prouvera aux perfides Anglais que les Français n'ont pas en vain juré de vivre libres ou mourir.

Signé, MARTIN.

5

Les membres de la société populaire d'Arras [Pas-de-Calais] écrivent que le décret sur les Jacobins est une victoire décisive sur les tyrans qui avaient fondé sur les diversions leurs dernières espérances; que le 22 brumaire est un jour de triomphe pour la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[Les républicains, membres de la société populaire d'Arras à la Convention nationale, Arras, s. d.] (11)

Vous venez de compléter la Révolution du dix thermidor.

L'armée des decumvirs qui survivait à ses chefs abattus est enfin dispersée. Elle s'est évanouie devant un regard de l'opinion publique.

En frappant cette nouvelle ambition, qui s'étoit élevée sur toutes les autres, vous consacrez définitivement l'égalité. Vous ne supprimez pas les sociétés populaires, vous en régénerez l'esprit et les principes vous les rendez vraiment

(8) P.-V., L, 12-13.

(9) C 327 (2), pl. 1442, p. 3. *Bull.*, 2 frim.

(10) P.-V., L, 13.

(11) C 328 (2), pl. 1453, p. 31. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).